



DARMANIN : la permission de sortir ... du cadre démocratique

Le 14 novembre 2025, une personne détenue du CD de Rennes-Vezin s'est évadée d'une permission collective : l'Administration s'est alors mise en tête de trouver un.e responsable. Ainsi, le DFPIP et le Chef d'Etablissement ont reçu une **demande d'explication, la CPIP en charge de la mesure a été convoquée à la gendarmerie**, quant aux **personnels présents à la CAP**, ils ont été priés de se rendre à la DISP ...

Enfin, le Garde des Sceaux n'ayant manifestement toujours pas digéré le retoquage du Conseil d'Etat sur ses activités « ludiques et provocantes » a estimé que le directeur « **ne peut rester en responsabilité** » et l'a **relevé de ses fonctions**.

Nous constatons une **différence de traitement sidérante** de la part du Garde des Sceaux à l'égard des puissants, qui fait ami-ami avec le multirécidiviste Nicolas Sarkozy au point que ce dernier ait une interdiction de contact avec lui, et son **traitement toujours plus populiste et rétrograde des autres détenus.e.s.**

Nous rappelons que :

Ce n'est pas le directeur seul qui autorise les sorties, nous sommes en démocratie, le principe de séparation des pouvoirs s'applique

L'évasion est un risque qui existe mais qui reste faible (0,5% de non réintégration toutes PS confondues)

Les permissions de sortir, dont les PS culturelles, c'est aussi une vision de l'insertion, de la réinsertion, de l'ouverture sur le monde, du sentiment d'appartenance. C'est permettre le retour à la vie libre en limitant les effets désocialisants de l'incarcération.

Nous refusons **une nouvelle polémique à chaque octroi de permission** - comme depuis quelques jours pour une personne détenue de Vendin-le-Vieil - ainsi que la **promesse de nouvelles réglementations** autour de l'application des peines à **chaque fois qu'une décision de Justice déplaît au ministre !**

La CGT EPI 59/62 soutient tout.es les collègues impactés par ces aberrations

La CGT EPI 59/62 appelle à arrêter de subir le dénigrement de nos missions

Aujourd'hui c'est un chef d'établissement mais demain ce peut être n'importe la.lequel d'entre nous qui sera sanctionné.e pour avoir fait son travail avec sérieux et dans l'intérêt général.

Fait à Lille, le 24 Novembre 2025